

## Communiqué de presse

Le 26 août 2021,

# Requalification du site du Gioberney et de son hôtel-chalet REUNION PUBLIQUE

Jeudi 9 septembre 2021

La Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar souhaite recueillir l'avis et les attentes des habitants sur le projet de requalification du site du Gioberney (situé sur la Commune de La Chapelle-en-Valgaudemar) et de l'hôtel-chalet du Gioberney. Un atelier ouvert à tous (Pass sanitaire obligatoire\*) sera organisé le jeudi 9 septembre 2021 à la salle polyvalente de Chauffayer (Commune d'Aubessagne) de 18h30 à 20h.

*Atouts majeurs, offre d'activités et de services sur le site du Gioberney, accès, solutions de mobilité et stationnements dans la vallée seront au programme.*

### Historique du projet :

Depuis juillet 2021 une étude pour la valorisation du site du Gioberney et la requalification du Chalet-Hôtel du Gioberney est engagée. La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat et le Parc national des Ecrins concourent au financement de cette opération. Elle a pour objet de proposer des solutions d'aménagements et des actions de valorisation du site du Gioberney et de requalification de l'hôtel-chalet du Gioberney. En complément, elle proposera des solutions pour l'amélioration de l'accès au site du Gioberney sur la vallée du Valgaudemar.

Cette mission a été confiée au groupement Architecture@Energie, HSC, Geode et Epode.

A ce stade de la réflexion, les élus de l'intercommunalité souhaitent que les attentes des habitants soient pleinement entendues et les invitent à se mobiliser pour cette **réunion de concertation** :

**Le jeudi 9 septembre 2021 à 18h30**  
**Salle polyvalente de Chauffayer sur la Commune d'Aubessagne (05800)**  
*Le Pass sanitaire vous sera demandé à l'entrée\*.*

*\* La présentation d'un Pass sanitaire est obligatoire pour assister à des événements de 50 personnes et plus, en conformité avec les annonces gouvernementales. L'entrée ne sera donc possible que sur présentation d'un Pass sanitaire valide, c'est-à-dire soit un Test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures, ou un certificat de vaccination complet ou une attestation de rétablissement de la Covid-19 de plus de 15 jours et moins de 6 mois. Le contrôle se fera uniquement par QR code, présenté dans l'application Tous Anti Covid ou sur papier.*

**Informations pratiques :** Aude Carmellino, [aude@champsaur-valgaudemar.com](mailto:aude@champsaur-valgaudemar.com) /04 92 49 08 79.